



Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 novembre 2021

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Nathalie LAPALUS, Marie-Christine GRIFFON, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Philippe SARRY

Excusés :

Absents :

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER (excusée), Jean THOREUX

Animateur de séance : Brigitte SARRAZIN

Secrétaire de séance : Daniel DUMONTET

Participaient sans voix délibérative : Annick GIRAUD, Florent PIERRE

Séance ouverte à 20h35

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

▪ **Délibérations du mois**

Les délibérations prises lors du Conseil municipal du 11 octobre 2021 sont rappelées à l'assemblée. L'ensemble des délibérants du précédent Conseil signe le registre.

▪ **Suivi des travaux et projets en cours**

○ **Maison de Santé**

Patrick CAGNIN informe l'assemblée que l'entreprise LAFORET a proposé un devis d'un montant de 695 € pour la démolition d'une cloison entre les deux salles d'archives de la Maison de Santé. Le devis est accepté par le Conseil municipal.

○ **Aménagements du centre bourg**

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que les travaux du Lion d'Or, avec notamment les branchements pour l'eau, l'électricité et la fibre, suivent leur cours. Il précise qu'une fois les derniers branchements pour l'eau et l'assainissement achevés, les travaux débiteront au secteur du Paluet. L'entreprise Serpollet (EDF, France Télécom) a quasiment terminé les travaux liés à la fibre, et se dirigera par la suite vers le transformateur de la zone des Berlières. Daniel DUMONTET informe que les travaux d'isolation extérieure du Lion d'Or avancent également.

Daniel DUMONTET indique à l'assemblée que le sentier en cours d'aménagement passant sous le collège a été tracé, que les bordures ont été posées et qu'il reste à empierrer et déplacer le portail.

○ **Petites Villes de Demain**

Thierry IGONNET indique à l'assemblée qu'une commission d'embauche pour recruter le chef de projet « Petites Villes de Demain » aura lieu la semaine prochaine.

Alain GUERIN précise qu'une réunion avec le Cabinet DUMETIER suite à la journée d'échanges du 7 octobre 2021 se tiendra le 23 novembre 2021 pour une première restitution des résultats obtenus.

○ **Maison Condemine**

Alain GUÉRIN présente à l'assemblée le courrier de descendants de la famille Condemine qui souhaiteraient récupérer des meubles, des photos familiales ainsi que du bois de chauffage dans la maison, devenue propriété de la commune, moyennant finances. Le Conseil municipal décide de demander aux intéressés une liste précise des objets qu'ils souhaitent récupérer, ainsi qu'une offre financière pour les objets ayant une valeur (meubles par exemple).

○ **Questions diverses**

Alain GUÉRIN informe l'assemblée de l'achat des parcelles AB n° 398 de 136 m² de Bernard THEVENET et AB n° 399 de 164 m² de Robert LAPALUS par la commune, pour les prix respectifs de 5 000 € et 6 000 €, afin de mener à bien le projet de maison pour séniors.

▪ Voirie Réseaux terrains

○ Réseau d'eau

Thierry IGONNET présente à l'assemblée le rapport annuel sur le service d'alimentation en eau potable (RPQS) qui sera validé à l'occasion de la prochaine séance.

Les réflexions à conduire sur l'évolution des tarifs du service en 2022 se feront entre fin novembre et début décembre à la suite de la réunion du SDAEP (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable). Ce point est donc reporté au prochain Conseil municipal.

Annie VOUILLON quitte l'assemblée.

○ Secundo – Étude Odret

Thierry IGONNET rappelle à l'assemblée les diverses sollicitations pour la rénovation d'une maison isolée sur la commune et non raccordée aux réseaux, près du hameau d'Odret, au lieudit « Pierre Moland » sur la parcelle A n° 814.

Frédéric FEUILLET, nouvel acquéreur, souhaiterait en faire un lieu de vie. Depuis le début du projet, la commune émet des réserves en raison de la situation hors hameau et hors réseau de la maison en question, mais reconnaît que le projet permettrait de maintenir le patrimoine communal.

Un devis a été proposé par le SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) pour le raccordement électrique, d'un montant de 50 000 € HT, dont 30 000 € HT à charge de la commune. Le raccordement au réseau d'eau potable représente un coût de l'ordre de 20 000 €, sans compter l'accès.

Au cours du débat, le conseil municipal s'interroge sur la conduite à tenir. Les avis sont partagés entre l'intérêt de conserver le patrimoine bâti, le risque latent pour la commune si elle devait garantir le respect de la qualité du service rendu par les réseaux et la motivation du pétitionnaire.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de ne pas s'opposer à l'urbanisation et pour cela :

- D'accepter le raccordement au réseau électrique, mais à la charge intégrale du pétitionnaire ;
- D'autoriser le passage des réseaux sur l'emprise du chemin rural pour raccorder la maison ;
- De ne réaliser aucuns travaux ni participation financière à l'amélioration du chemin rural qui dessert la parcelle ;
- De rechercher le meilleur moyen de limiter les responsabilités de la commune quant à la qualité des différents raccordements, afin d'éviter d'éventuels recours.

Annie VOUILLON regagne l'assemblée.

○ Copropriété

Alain GUÉRIN rappelle le projet de ravalement d'une partie de la façade de l'arrière du salon de coiffure « L'Atelier d'Émilie » au 7 Grande Rue, parcelle section AB N° 474. Il indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise Bonglet, entreprise déjà retenue pour la façade du Lion d'Or. La façade étant sur une copropriété entre la commune et Mme COMBIER, deux devis ont été demandés, dont l'un à hauteur de 2 644,73 € HT pour la part à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre de l'entreprise Bonglet d'un montant de 2 644,73 € HT ;
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

○ Admissions en non-valeur de la société Monolib

Alain GUÉRIN rappelle à l'assemblée la délibération du 13 septembre 2021 encourageant la recherche d'une solution amiable avec la société Monolib (auto-école) visant à aboutir à la reprise du bail du local commercial par la commune, compte tenu de la cessation de l'activité et des retards de paiements accumulés, s'élevant à un montant de 2 193,12 €. Il indique avoir obtenu un accord amiable par lequel le gérant renonce au bail et restitue les clés de son local via un huissier.

Alain GUÉRIN indique que les clés ont bien été restituées à la commune et propose d'abandonner les créances en totalité en faisant une admission en non-valeur du montant des impayés, ainsi que des frais d'huissier.

Alain GUÉRIN indique que la libération du local permettra l'installation d'une nouvelle activité et émet notamment l'idée d'un espace de bureaux partagés, service qui a déjà été demandé dans la commune de MATOUR. L'ouverture d'un compteur électrique est en cours, l'absence de sanitaires sera une situation à résoudre.

Un groupe de travail composé d'Alain GUÉRIN, Ludovic MICHEL, Patrick CAGNIN, Daniel DUMONTET et Jean THOREUX est mandaté pour étudier l'avenir de ce local et des autres locaux éventuellement disponibles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'admettre en non-valeur la somme de 2 193,12 €, constatant ainsi la perte définitive de ces recettes ;
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

▪ Décisions budgétaires

○ Trésorerie

Alain GUERIN rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie d'un prêt à moyen terme de 600 000 € consenti par la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-Est pour assurer la trésorerie de l'opération de construction de la maison médicale dans l'attente du versement des subventions attribuées. Ce prêt MT 4087658 vient à échéance au 18 décembre 2021.

À ce jour, la commune doit encore percevoir 360 000 € de subventions pour cette opération de sorte qu'il y a lieu de prévoir un prêt relais dans l'attente du versement de la totalité des sommes allouées.

Le prêt actuel ne pouvant se prolonger, Alain Guérin propose à l'assemblée d'accepter la proposition du Crédit Agricole Centre-Est pour la mise en place d'un prêt relais Court Terme de 400 000 € sur 24 mois au taux de 0,40 %, intérêts annuels à terme échu, avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter de la Caisse de Crédit Agricole Centre-Est un prêt relais à court terme de 400 000 € sur 24 mois au taux de 0,40 %, intérêts annuels à terme échu avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalité et d'accepter les frais de dossier qui s'élèvent à 400 € TTC ;
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

Personnel communal

○ RIFSEEP

Le maire informe l'assemblée des possibles difficultés que la commune rencontrera pour payer le RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État) au mois de novembre comme tous les ans, en raison des retards accumulés. La prime de fin d'année, versée après l'entretien annuel, sera sans doute payée en décembre.

Sur proposition de la commission chargée de ce dossier, le maire propose de fixer à 13 000 € l'enveloppe globale 2021 maximale, à répartir par arrêté individuel entre les agents de droit public bénéficiaires du CIA et les agents de droit privé bénéficiaires de la prime de fin d'année,

○ Prévoyance risques statutaires

Le maire informe l'assemblée de l'arrivée à son terme du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires. Le Conseil municipal accepte le principe de renouveler le contrat avec le mieux-disant.

▪ Commission technique

○ Compte-rendu de la CT

Patrick CAGNIN informe l'assemblée de l'ouverture de deux salles de réunion au deuxième étage du bâtiment de mairie.

Il indique également à l'assemblée que le portail de la déchetterie de la Croix de Trézière est désormais fermé par la pose d'un nouveau cadenas sur les grilles.

De plus, l'entreprise devant faire le concassage ne réalisera finalement pas cette tâche. Aucun recours ne sera conduit pour le moment et la facture d'un montant de 600 € reste en suspens.

Patrick CAGNIN indique à l'assemblée que l'entreprise Aublanc a proposé un devis d'un montant de 1 316 € HT pour nettoyer les chéneaux des copropriétés pour 6 à 7 toits. La Commission technique a validé ce devis et Alain GUÉRIN propose de ne demander qu'une seule facture comprenant les différents postes listés, au lieu d'une facture par copropriété.

Concernant la signalétique du centre-bourg, des devis et panneaux seront à voir avec la Commission technique.

Daniel DUMONTET présente à l'assemblée la création graphique de la société Im'Pose pour les panneaux sens interdit des périmètres de captage. La société propose un devis d'un montant de 1 308 € pour 10 panneaux, qui seront cimentés par les agents techniques afin d'en empêcher l'extraction.

Patrick CAGNIN informe l'assemblée que le diocèse remboursera l'intégralité des travaux de mise en sécurité de l'église.

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

La prochaine Commission Animation-Tourisme-Environnement aura lieu le 22 novembre 2021.

○ Maison du Patrimoine et site de loisirs du Paluet

Alain GUÉRIN annonce à l'assemblée que la Commission Permanente de la Région Bourgogne Franche-Comté statuera le 19 novembre 2021 sur la demande de subventions sollicitées pour la Maison des Patrimoines.

Alain GUÉRIN confirme à l'assemblée l'accord de subvention de la Région d'un montant de 20 000 € obtenu pour la zone de loisirs du Paluet.

Alain GUÉRIN indique à l'assemblée que les réunions de démarrage avec le cabinet éjo pour l'aménagement du parc de la Maison des Patrimoines et de la zone de loisirs du Paluet ont eu lieu le 25 octobre 2021. La participation des différents partenaires augure des propositions intéressantes qui seront analysées en commission CATE.

○ Location du cinéma

Thierry MICHEL explique à l'assemblée que le cinéma de Matour accueillera le 16 décembre 2021 l'association CIBFC (Cinéma Indépendants de Bourgogne-Franche-Comté) pour une séance de pré-visionnements de films. L'association propose une indemnisation forfaitaire d'un montant de 150 € TTC pour la location de la salle et le ménage. Le conseil municipal accepte cette somme et souhaite que la commune participe à la qualité de l'accueil, pour mettre en avant l'hospitalité matourine.

○ Manifestation des illuminations

Thierry IGONNET informe l'assemblée de la volonté de l'association « La Souris verte » de changer la date de leur animation pour la Manifestation des Illuminations le 8 décembre 2021. Le Conseil municipal confirme que la commune ne verse l'aide de 300 € que pour conforter les illuminations, donc le 8 décembre.

■ **Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)**

La prochaine Commission ESL aura lieu le 17 novembre 2021.

Brigitte SARRAZIN informe l'assemblée que le repas des aînés du 6 novembre 2021 s'est bien déroulé et que cette journée fut réussie grâce à la mobilisation de tout le Conseil municipal, en particulier d'Annie VOUILLON, 1^{ère} adjointe, et de toutes les conseillères de la Commission ESL. De nombreux remerciements sont à noter.

Le maire indique à l'assemblée qu'il sera nécessaire de songer à l'équipement de la cuisine du CART afin de la rendre plus fonctionnelle, ainsi qu'à la modification du règlement intérieur en lien avec la sonorisation du CART, comme abordé au Conseil municipal du 11 octobre 2021.

■ **Informations diverses**

○ Consignes de tri

Patrick CAGNIN informe l'assemblée du changement de législation des consignes de tri annoncée par la SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination de Traitement et de Valorisation des déchets) pour 2022. L'objectif consiste à simplifier les règles de tri pour maximiser l'utilisation de la poubelle jaune.

○ Problèmes de stationnement

Thierry IGONNET présente à l'assemblée un courrier à diffuser aux matourins concernant le stationnement en centre-bourg. Le parc de places de stationnement de MATOUR rencontre des difficultés à répondre aux besoins de tous, il est donc demandé aux résidents, commerçants, salariés, enseignants et élus de ne pas bloquer longuement les places les plus convoitées, et pour ce faire d'utiliser les parkings de la Maison des Patrimoines, du CART, du Centre d'Accueil de Groupes ou de la Place du Matray et du Lion d'Or, lorsque les travaux de ces deux derniers seront terminés.

Concernant le marché hebdomadaire du jeudi matin, les problèmes de stationnement des sont dus aux voitures « ventouses » et au non-respect des interdictions de stationner de certaines personnes, rendant difficile le flux des forains et clients. La municipalité et les agents doivent par conséquent renforcer les dispositions avec notamment l'interdiction de stationner le jeudi sur la place à partir de 7h00 (jusqu'à 8h30 où les places laissées libres par les forains sont disponibles pour le stationnement de courte durée) et l'instauration d'un sens unique de circulation le jeudi, entre la pharmacie et la place en contrebas de la Maison de Santé. Si les difficultés perdurent, la gendarmerie sera sollicitée pour verbaliser les contrevenants.

Plusieurs idées seront étudiées pour favoriser l'accès aux commerces : mise en place d'une zone bleue, en limitation du temps d'arrêt, instauration d'un sens unique sur la place, etc.

○ Problèmes d'entretien des trottoirs

Thierry IGONNET présente à l'assemblée un courrier à destination de certains riverains qui ne respectent pas leur charge d'entretien des trottoirs jouxtant leur propriété, malgré l'existence d'un arrêté municipal à ce sujet.

Le Conseil municipal est d'accord sur le principe de leur demander, à titre personnel, de maintenir les trottoirs dans un état de propreté satisfaisant. Les personnes concernées se verront adresser un courrier.

○ **Relevés météo**

Les relevés météo d'octobre 2021 sont présentés au conseil municipal.

○ **Dates à retenir**

Maire Adjoint SG	lundi 29 novembre	20h30
Commission technique	mardi 07 décembre	
Commission CATE	lundi 22 novembre	20h30
Commission ESL	mercredi 17 novembre	19h00
Copil cabinet Dumetier (PVD)	mardi 23 novembre	09h00
Manifestations des illuminations	mercredi 08 décembre	17h30
Marché de Noël	samedi 04-dimanche 05 décembre	
Repas des élus	vendredi 04 février	19h00
Vœux du maire	dimanche 09 janvier	11h00
Battue pigeons	vendredi 19 novembre	

Séance levée à 23h04

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 13 décembre 2021 – 20h30 salle du Conseil Municipal